



5

Plan de zonage

5. - planche générale



Edition de 2012/2019

Légende :



5.

UA

Limite de zone et de secteur

Nom de zone

Espace Boisé Classé

Espaces Verts Protégés

Emplacement réservé

Servitude de mixité sociale

Patrimoine à protéger au titre des articles L151-19 et L151-23

Orientations d'aménagement et de programmation

Interdiction de changement de destination des rez de chaussée commerciaux au titre de l'article L151-16

Périmètre de mixité sociale augmentée

Ruisseaux classés

Bande des 100 mètres

Risque de mouvement de terrain :
(arrêté préfectoral du 29/10/1981, modifié le 01/03/1989)

Risque fort

Risque moyen/faible

N

